



## Foire aux questions



### OÙ PEUT-ON SE PROCURER LES SACS POUBELLES ?

La COOP – PAM – L'épicerie du Feydey – La boulangerie du village.

### COMBIEN COÛTE UN SAC ?

Sac 17 L CHF 1.00 / pièce (TVA comprise) vendu en rouleau de 10 pièces  
Sac 35 L CHF 2.00 / pièce (TVA comprise) vendu en rouleau de 10 pièces  
Sac 60 L CHF 3.00 / pièce (TVA comprise) vendu en rouleau de 10 pièces  
Sac 110 L CHF 6.00 / pièce (TVA comprise) vendu en rouleau de 5 pièces



### OÙ PEUT-ON ACHETER ET À QUEL PRIX LES PLOMBS POUR LES CONTENEURS PRIVÉS ?

Uniquement à la Maison de commune au prix de CHF 30.00 / pièce (TVA comprise).

### OÙ PEUT-ON ACHETER DES CONTENEURS ?

La commune vend des conteneurs d'occasion à prix abordable (☎ 024 494 11 54).

### OÙ DÉPOSER LES DÉCHETS ORGANIQUES BIODÉGRADABLES DES PRIVÉS ?

Dans le(s) conteneur(s) « GastroVert » déposé(s) à la déchetterie de la Collure.

### OÙ DÉPOSER LES LAVURES DES HÔTELS ET RESTAURANTS ?

Prendre contact directement avec la SATOM à Monthey.

### Y AURA-T-IL UNE TRADUCTION DU PROSPECTUS EN LANGUE ÉTRANGÈRE ?

Il sera traduit en anglais et en allemand.



### QU'EST-CE QU'UN MOLOK ?

C'est un conteneur semi-enterré à disposition pour les ordures ménagères, le papier, le carton et le verre.

### QUI S'OCCUPE DE L'ENTRETIEN DES MOLOK PRIVÉS ?

La commune se charge de l'entretien extérieur (déblaiement neige, balayage,..). En revanche, chaque propriétaire est chargé du nettoyage intérieur de son Molok.

### UNE RÉCOLTE SPÉCIFIQUE POUR LES COUCHES EST-ELLE PRÉVUE ?

Non, elles sont à déposer dans les sacs poubelles.

### OÙ DÉPOSER LA LITIÈRE DES CHATS ?

Dans les sacs poubelles.

### DOIS-JE PAYER AUTRE CHOSE QUE LES SACS ?

Oui, une taxe forfaitaire annuelle réduite de CHF 100.00 par appartement (logement avec cuisine occupé ou vacant) facturée aux propriétaires.

### PUIS-JE ENCORE UTILISER DES SACS AUTRES QUE LES TAXÉS (JAUNES) ET LES DÉPOSÉS SOIT DANS LES MOLOK SOIT DANS LES CONTENEURS PUBLICS ?

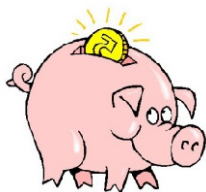
Non, seuls les sacs jaunes avec armoiries de la Commune sont admis. Tout contrevenant sera dénoncé et amendé à hauteur, la première fois, de CHF 500.00.

### À QUOI SONT DUES LES DIFFÉRENCES ENTRE LES TARIFS EN VIGUEUR ET CEUX DU RÈGLEMENT ?

Les montants figurant dans le règlement sont les plafonds décidés par le Conseil communal. La Municipalité peut faire varier les tarifs concernés que jusqu'à l'atteinte de ces plafonds. Au-delà, elle doit présenter un nouveau règlement à l'approbation du Conseil communal et de l'Etat de Vaud.

## EST-CE QUE LA TAXE FORFAITAIRE PAR APPARTEMENT EST MODIFIÉE EN 2013 ?

Oui, elle diminue comme ci-dessous :



Taxe 2012	Désignation	Taxe 2013
233.00	Montant hors taxe	<b>100.00</b>
18.65	TVA actuelle (8%)	<b>8.00</b>
251.65	Montant TTC	<b>108.00</b>

La différence de CHF 143.65 devrait permettre de compenser partiellement voire totalement le coût des sacs poubelle.

## QUELLES SONT LES HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE ?

En hiver :	<i>du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars</i>	
	- Le matin de 10:00 à 12:00 heures	lundi – mercredi – samedi
	- L'après-midi de 14:00 à 16:30 heures	du lundi au vendredi
En été :	<i>du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre</i>	
	- Le matin de 09:00 à 12:00 heures	du lundi au vendredi
	de 08:00 à 12:00 heures	le samedi
	- L'après-midi de 14:00 à 17:00 heures	du lundi au vendredi

## QUE SONT DES DÉCHETS ORGANIQUES BIODÉGRADABLES ?

Ce sont des déchets alimentaires, déchets verts, déchets agricoles, déchets issus des industries agroalimentaires ou de la restauration, et composent une grande partie des déchets ménagers (cf tableau ci-dessous).

<b>Déchets verts (benne)</b>	<b>Déchets alimentaires (conteneur « GastroVert »)</b>
Mauvaises herbes, taille de haie et tontes de gazon	Feuilles de salade, épluchures, fruits et légumes abimés et algues marines
Feuilles mortes, écorces, aiguilles de conifères et sciure	Coquilles d'œufs, os de petite taille et champignons comestibles
Fleurs fanées et plantes d'intérieur (sans boules d'hydroculture et pots)	Jus de fruits, eaux sucrées, vinasse et restes de condiments
Mousse et fougères sèches	Couennes de jambon, croûtes de fromage et huiles comestibles
Fumiers d'animaux, paille et foin	Marc de café, sachets de thé et coques de cacao
	Restes de lait écrémé et de petit lait acidulé
	Restes de repas crus ou cuits
	Vieux pain, restes de viennoiseries et confiserie
	Filtres en papier, vaisselles jetables triées, sacs biodégradables

Ces déchets ont la caractéristique d'être entièrement biodégradables. Ils sont fermentescibles, c'est-à-dire qu'ils peuvent être traités par compostage ou méthanisation. Ils peuvent être déposés à la déchetterie.